



Union Départementale  
des Syndicats CGT  
8, Place Malus  
18000 BOURGES

-0-0-0-

ISSN 1168-0423  
Prix : 0,15 €

Dispensé du Timbrage  
Bourges CTC

**P**

**P R E S S E**  
DISTRIBUÉE PAR  
**LA POSTE**

Déposé le 21.12.2007

*Edito*

**La Relaxe pour Frédéric Pichot !**

**Rassemblement devant le Palais  
de Justice de Bourges  
le 16 janvier 2008 à 13 h 30**

-0-0-0-0-

**La justice proximité est menacée  
Défendons le Conseil de  
Prud'hommes de Vierzon  
et les Tribunaux d'Instance  
de Vierzon et de Sancerre**

**Rassemblement départemental  
à Bourges  
Jeudi 24 Janvier à 11 heures  
devant la Préfecture**



**Sommaire :**

- P 1 : Edito : deux actions en janvier 2008.
- P 2 : Tract d'appel manifestation du 24 janvier
- P 3 à 6 : 4 pages Affaire Frédéric Pichot
- P 7 : 3<sup>ème</sup> épisode des événements de 1968 par Maurice Renaudat.
- P 8 : Calendrier 2008 de la Formation Syndicale de l'UL de Bourges.

\* \* \* \*

*Malgré une situation  
sociale  
très difficile,*

*L'Union Départementale  
des Syndicats CGT du Cher  
vous souhaite  
de bonnes fêtes  
de fin d'année*

\* \* \*



## **La justice de proximité est menacée, défendons le Conseil de prud'hommes de Vierzon et les tribunaux d'instance de Vierzon et de Sancerre**

Le gouvernement a annoncé la suppression de 63 conseils de prud'hommes (sur 271). Celui de Vierzon est sur cette liste et cela sans aucune concertation. Il a également décidé de supprimer les tribunaux d'instance de Sancerre et de Vierzon sans plus de concertation que pour les conseils de prud'hommes.

Pourtant, lors de sa venue à Bourges, le 13 octobre dernier, Madame Rachida DATI, Garde des Sceaux avait indiqué devant les parlementaires de la Région, et les élus locaux que le conseil de prud'hommes de cette ville serait maintenu.

Il semble que le seul critère retenu soit le nombre d'affaires traitées chaque année, au mépris de la proximité, des capacités d'accueil et du délai de traitement des demandes, conditions essentielles pour permettre aux salariés spoliés de faire valoir leurs droits. La suppression du Conseil de Vierzon impliquerait le transfert des dossiers au Conseil de Bourges, distant de plus de 30 kilomètres et déjà confronté à de lourdes difficultés de fonctionnement.

Avec la suppression du Tribunal d'Instance de Vierzon, cela aurait de dures conséquences pour les personnels de Justice. Vierzon et son bassin d'emploi, déjà touchés par de nombreuses fermetures d'entreprises industrielles, sinistrée sur le plan économique, deviendrait un désert juridique

Après les contraintes budgétaires imposées aux Conseils de Prud'hommes et les tentatives d'imposer aux conseillers un temps maximum pour remplir leurs missions, le gouvernement veut encore affaiblir la justice du travail. On ne peut s'empêcher de faire le lien avec l'un des principaux objectifs avancés par le Medef dans les négociations sur la « modernisation du marché du travail » : limiter au maximum le recours à la justice en matière sociale et procéder à une réécriture du Code du Travail. Sur ce dernier point, le gouvernement a obtempéré en faisant voter à l'Assemblée nationale un Code du travail réécrit qui sous couvert de simplification, le complexifie et réduit la portée de nombreux articles.

Le projet gouvernement, de remplacer certains Palais de justice par des « Maisons du Droit », ne

compenserait en rien les dégâts engendrés par cette réforme. La mise en place de médiateurs obligerait les salariés à engager des frais conséquents alors que, bien souvent, ce sont les plus démunis qui ont recours aux Conseils de prud'hommes.

Si le nombre de dossiers en matière sociale est en recul constant c'est du au fait que les salariés précaires et ceux issus des petites entreprises, de plus en plus nombreux, sont aussi ceux qui ont le plus de mal à faire valoir leurs droits devant la Justice. D'autant que le gouvernement se refuse toujours à réformer sérieusement l'aide juridictionnelle et à reconnaître un statut aux défenseurs syndicaux, ce qui a pour conséquence directe de limiter l'accès à la Justice.

La loi prévoit une période de consultation de trois mois sur les projets gouvernementaux à partir de leur publication au Journal Officiel. Doivent notamment être consultés entre autres : les organisations syndicales représentatives, le maire du siège de la commune où est le conseil de prud'hommes, le Conseil général.

La CGT l'organisation d'un véritable débat et non un simulacre de consultation qui consisterait pour le Préfet à demander aux différentes parties concernées de lui adresser leur position par courrier.

Un débat entre toutes les parties réunies est un minimum de démocratie car de ce débat pourrait se dégager une contre proposition commune or c'est précisément ce que le gouvernement ne veut pas. Les luttes récentes et en cours contre la réforme des régimes de retraite particuliers ont montré qu'il était possible d'obliger le gouvernement à s'asseoir autour de la table des négociations contrairement à ce que le Président de la République avait annoncé dans sa campagne et dès son élection.

La CGT appelle tous les citoyens et les démocrates épris de justice à résister à ce plan dévastateur et à se rassembler pour exiger l'ouverture d'un véritable débat sous l'égide du représentant de l'Etat dans le département c'est-à-dire le Préfet.

**RASSEMBLEMENT DEPARTEMENTAL à BOURGES  
JEUDI 24 JANVIER à 11 heures  
Devant la PREFECTURE**



## La relaxe pour Frédéric PICHOT !

### Rassemblement devant le Palais de Justice de Bourges le 16 Janvier 2008 à 13 h 30

**F**rédéric Pichot est un militant Cgt de l'imprimerie Bussièrre à Saint-Amand-Montrond. Il exerce des responsabilités dans le syndicat de l'entreprise depuis plusieurs années. Il a surtout été remarqué par la direction à partir de 1999, au moment de la réduction du temps de travail où tout le personnel est en grève contre la réduction très importante des rémunérations que veut obtenir la direction. Il s'implique dans le syndicat de l'établissement BCI, l'autre unité de production que possède Bussièrre et est élu membre du comité d'entreprise. Il fait partie de la délégation et participe à d'âpres et longues négociations soutenues par le personnel fortement mobilisé sur ses revendications. Il a poursuivi son engagement et assumé le rôle important dans le collectif syndical avec qui il a été largement réélu aux élections professionnelles dans l'entreprise particulièrement lors des derniers scrutins. Il bénéficie d'une grande confiance auprès du personnel.

#### **Pourquoi donc est-il traîné devant les tribunaux ?**

L'affaire commence au moment où le groupe CPI qui détient les deux unités, disposant chacune d'un comité, décide de procéder au regroupement des instances représentatives du personnel pour n'en faire qu'un seul Comité d'Entreprise. La décision est soi-disant prise mais la direction reporte sans cesse son application. Ainsi, de façon arbitraire, elle prolonge le mandat des élus qui dure ainsi 39 mois au lieu des 24 de l'échéance légale ! Sans doute fallait-il ces 15 mois pour préparer le terrain ? En effet, si l'imprimerie à Bussièrre (en ville), le collectif syndical ne pâtit pas de cette situation, à BCI (dans les faubourgs), l'organisation et le collectif de délégués se trouve affaibli par des départs, particulièrement au comité d'entreprise : retraite, maladie, promotion, mutation d'élus du personnel. C'est dans ce contexte que Frédéric Pichot se voit confier par ses camarades le rôle de secrétaire du CE.

En l'absence d'un local adapté dans son entreprise (refusé par la direction), de l'inadaptation de celui de Bussièrre, plusieurs fois cambriolé, il a travaillé pour le compte du CE à son domicile avec son matériel informatique et ses moyens de communication personnels, sans que quiconque n'y voit d'inconvénient. Les ordres du jour, les procès verbaux et autres communications étaient bien faits, donc... tout allait bien !... Jusqu'en mars 2004, un mois avant les élections des représentants du personnel où au cours d'une réunion du CE, le président l'accuse de détournement de fonds, d'abus de bien sociaux... La virulence du propos du directeur s'accompagne d'une pression énorme sur les membres du comité. A la hussarde, il confisque les comptes du CE pour les faire examiner par ... son expert.

Alors qu'une analyse approfondie et contradictoire aurait pu être diligentée par le CE lui-même pour y voir plus clair, qu'il n'y avait aucun caractère d'urgence ni d'élément de preuve, il obtient un vote du CE (à 50%) pour déposer plainte contre X. Très « investi » dans ce dossier, il entreprend lui-même la procédure !

#### **Le bon coup du directeur de l'époque : joindre l'utile à l'agréable**

**L'utile**, créer les conditions d'affaiblir la Cgt dans l'entreprise dont tout portait à croire qu'elle ferait un bon score face à une autre liste déclarée et qu'elle serait majoritaire au Comité d'Entreprise unique : contrariant pour les projets du groupe en matière de restructurations, d'emploi, de conditions de travail...

**L'agréable**, tenter de discréditer celui qu'elle considère comme un des « meneurs », qui est devenu délégué syndical, à qui elle ne pardonne pas son engagement particulièrement dans la négociation des 35 heures, ses interventions sur les questions de sécurité au travail...

L'attaque patronale vise bien la Cgt de l'entreprise puisqu'elle conteste les moyens utilisés pour l'exercice du droit des membres du CE à participer à des réunions avec les autres élus du Groupe CPI.

L'organisation syndicale de l'entreprise dénonce la cabale organisée contre le syndicat et plusieurs de ses militants. Les salariés sont informés de la situation et soutiennent que leurs élus Cgt ne sont pas des voleurs. Et ils le prouvent les jours suivant en leur octroyant 92 % de leurs suffrages ! La liste concurrente s'étant dégonflée comme une baudruche juste avant le scrutin.

La manœuvre de la direction échoue piteusement.

**Frédéric Pichot n'a pas profité de la situation, au contraire. Il ne s'est pas enrichi. Il n'est pas un voleur, il doit être relaxé !**

#### **L'accusation aujourd'hui :**

#### **la montagne accouche d'une souris !**

Mais plainte suit son cours et quelques mois après ces élections, une enquête de gendarmerie s'engage. Plusieurs élus sont entendus. Sur demande du procureur, un juge est désigné pour instruire le dossier. Frédéric Pichot, secrétaire du CE reste le seul à être ciblé. Au terme de l'instruction, le juge prononce une ordonnance de non-lieu sur toutes les questions en rapport avec l'exercice des mandats des élus du CE dans le cadre de leur activité syndicale, mais poursuit Frédéric Pichot pour une somme de 440 € !

Il lui est reproché de n'avoir pas déduit cette somme des frais téléphoniques remboursés par le CE, ceci alors que pendant plus de trois ans il a exercé du travail à domicile pour le compte du CE sans avoir demandé quelque dédommagement que ce soit, ce qui lui a coûté infiniment plus que ce qu'on lui reproche aujourd'hui.

### **L'industrie dans le Cher**

Dans toutes les filières industrielles et les services, les salariés constatent que la recherche de la rentabilité financière à court terme a pris le pas sur la nécessité d'un développement durable de l'industrie. La plupart des entreprises qui restructurent suppriment des emplois ou ferment complètement, le font pour des raisons financières et non pas économiques.

#### **Quelques exemples**

L'emploi industriel dans notre département représente aujourd'hui 20377 salariés sur les 67430 que compte le Cher (soit 30,21%).

L'emploi industriel est en recul de 13% depuis 2001 et continue de régresser au rythme de 2% par an. Depuis 1995, la France a perdu 300 000 emplois industriels.

C'est le cas notamment chez Bussière, Nexter (ex Giat), Michelin, Rosière, MBDA, Semt Pielstick, Timken, Smurfit, Fass, Wagon Automotiv.

La pauvreté s'installe et 7% de la population bénéficie de la CMU, ce qui nous place en tête des départements de la Région Centre.

Des bénéfices record

Ce sont les actionnaires qui sont les gagnants de cette politique. Au premier semestre 2006, les entreprises du CAC 40 ont vu leurs bénéfices progresser de 23 % pour atteindre 50 milliards d'euros.

**Les entreprises en France disposent de 567 milliards d'euros de trésorerie, soit plus que le budget de l'Etat et des collectivités territoriales réunies.**

## >>> QUI EST LE GROUPE CPI ? <<<

### Le groupe CPI aujourd'hui : la finance décide de tout et silence dans les rangs !

CPI, à l'origine Chevrillon-Philippe-Industrie, est un fonds d'investissement qui est apparu dans l'industrie graphique française en 1996 en achetant les imprimeries Bussière. Il a ensuite procédé à l'acquisition de Brodard et Taupin début 1998 devenant ainsi un des tous premiers imprimeurs de livres en France. Un an après il devient propriétaire du Groupe Hérissey (six unités de production) dont l'activité est plus diversifiée : livre, magazines, brochage, routage. Quelques mois après, en août 1999, il accède à la dimension européenne en prenant

le contrôle du groupe Liberfabrica implanté aux Pays-Bas, en Grande-Bretagne et en Belgique (8 entreprises). Fin 2000/début 2001, voit son expansion dans ces deux derniers pays et son implantation en Allemagne (deux sociétés). Après avoir pris le contrôle de l'entreprise France Quercy en 2004, le Groupe CPI dirigé par Timothy Bovard et Thierry de Bardies gardera ce périmètre jusqu'en 2005.

Toutes ces opérations de croissance externe ont été réalisées au prix d'un très fort endettement auprès des banques dont la Royal Bank of Scotland. D'où les exigences de rentabilité élevées et rapides qui ont conditionné la stratégie de CPI et la mise en œuvre de sa politique économique et sociale.

L'abaissement des coûts a été la constante de ce groupe d'essence purement financier. Il s'est traduit dans les entreprises par des licenciements, des suppressions de postes, des dénonciations

d'accords, le tout accompagné de diverses pressions sur les salariés et leurs représentants.

Ce qui a contribué à détériorer les rapports sociaux, engendrer des conflits, notamment à l'occasion de négociations collectives.

Les syndicats Cgt bien implantés dans plusieurs entreprises avant l'acquisition par CPI ont été la cible des directions pour les affaiblir par tous les moyens. De nombreuses procédures judiciaires et administratives ont été engagées concernant le droit du travail et la convention collective, les droits des instances représentatives, la défense des représentants syndicaux et élus du personnel injustement visés par le licenciement. Cela a été le cas à partir de 1999 chez Brodard-et-Taupin à La Flèche, en 2000 chez Hérissey et Mécanic Brochage en 2004... Souvent la lutte a permis de mettre en échec les visées des directions et d'amoinrir les mauvais coups sur l'emploi, la dégradation des conditions de vie et de travail des salariés, la réintégration d'élus.

Cependant lorsqu'en 2005 CPI revend plusieurs entreprises (son pôle couleur) au groupe Partenaires, il aura procédé à l'arrêt de l'activité routage et à la suppression de plus de 300 emplois.

CPI réorganise donc sa structure capitalistique. Par opération de Leverage Buy Out, deux fonds d'investissement, CVC et Electra, entrent à hauteur de 65% dans le capital. CPI est désormais dirigé par Timothy Bovard.

Face à son endettement colossal, il poursuit sa fuite en avant. Beaucoup s'interrogent sur le fait que ces restructurations et acquisitions qu'il opère répondraient plus à valoriser des actifs et ainsi garantir les emprunts souscrits pour poursuivre son activité que pour développer l'activité industrielle.

L'annonce brutale, mi-mai 2007, à la surprise générale, de la fermeture d'une entreprise de 240 salariés en Grande Bretagne sans même informer l'organisation syndicale, dans le même temps où il en acquiert une autre dans le même pays tend à confirmer cette analyse.

En France, après plusieurs semaines de tractations, il vient de racheter l'imprimerie Aubin à Poitiers (290 salariés). La demande de réunion du comité de Groupe CPI France faite fin mai en vue d'être informé de cette opération et d'en appréhender les conséquences sur l'ensemble des entreprises a été purement et simplement refusée, sous prétexte de non finalisation de l'affaire... quelques jours avant l'annonce officielle dans la presse régionale et professionnelle !

Belle illustration du peu de cas que les dirigeants de CPI font des réglementations, des représentants syndicaux et des salariés.

***Cela donne un éclairage édifiant quant au contexte qui a généré « l'affaire Pichot ! »***



## **Qui veut tuer son chien dit qu'il a la rage ou comment la direction désorganise la production chez Bussière**

Nous déplorons depuis trois ans une organisation de travail qui se dérègle engendrant une perte de production par, entre autre, des changements intempestifs de planning ; des choix non judicieux de l'heure et de la machine pour un certain type d'activité.

La désorganisation est liée avec une désynchronisation des services en amont ou en aval qui engendre des attentes machines importantes. Pour minorer les dégâts les dirigeants imposent une flexibilité exagérée au point de ne pas respecter les accords 35 heures ni les délais de prévenance.

Le flux tendu de l'effectif rend les conditions de travail difficiles voire dangereuses, de plus l'absence de doublons entrave la libre circulation des élus pour assumer pleinement leur mandat.

Les stress ambiant et permanent détériore les relations entre la hiérarchie et le personnel se finissant souvent par du harcèlement de toute sorte en vu d'un licenciement ou d'une mise en maladie.

Les élus ne sont pas épargnés par ce traitement.

Les pannes fréquentes, dues en parti à une absence de stock et un manque de budget, s'éternisent. Que dire d'une maintenance par anticipation puisque rien n'est listé sur les fréquences de changement depuis plusieurs années.

La décroissance de l'activité nous fait craindre des modifications futures de la société Bussière puisque CPI a été capable d'organiser un PSE alors que les résultats étaient très bons.

Ainsi, comme pour les autres entreprises du département touchées par des restructurations, les motivations ne sont absolument pas économiques mais uniquement financière, c'est-à-dire obtenir des dividendes les plus élevés possibles pour les actionnaires.

**Soutien à Frédéric Pichot et au syndicat de Bussière**

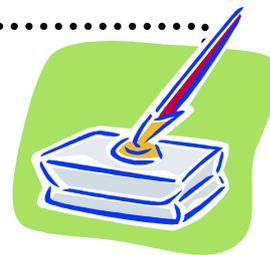
**Rassemblement  
devant le Palais de Justice de Bourges  
Le 16 janvier 2008 à 13 h 30**

**Message de soutien et solidarité financière à envoyer :**

**Union Départementale CGT du Cher – 8, place Malus – 18000 BOURGES**

Fax 02. 48. 21. 24.89 – Courriel : [cgt.ud.cher@wanadoo.fr](mailto:cgt.ud.cher@wanadoo.fr)

## **TOUT LE MONDE EN GREVE**



Le lundi 20 mai on vote dans les usines du Cher, souvent à bulletins secrets. La grève est votée à des majorités écrasantes, sauf aux Ets Militaires. A Nord-Aviation : 1.651 pour, 585 contre et 65 nuls. A l'EdF 459 pour, 65 contre, 8 nuls. A la Case (Vierzon) 377 pour, 83 contre et 37 nuls. Michelin se prononce, à mains levées, à 100 %.

A l'EFAB (Ets Militaires), il faut attendre le mardi 21 mai pour obtenir 1.000 voix pour la grève, 852 contres, 51 abstentions et nuls. Les camarades en grève vont parler à la porte des autres usines. Souvent on nous appelle des entreprises où le syndicat n'est pas organisé, pour savoir comment faire grève. En quelques jours tout le département est dans la grève. Nous créons 60 bases CGT nouvelles et faisons 2.700 adhérents nouveaux.

Partout les revendications sont précisées :

- Salaire mensuel minimum à 600 Francs (pour 173 heures de travail). Le SMIC est alors à 2,17 F de l'heure).
- Augmentation des salaires de 1 F de l'heure.
- Réduction de la durée du travail (la semaine est souvent de 48 heures et plus) sans perte de salaire.
- Abaissement de l'âge de la retraite (65 ans à l'époque).
- Suppression des discriminations frappant le salaire des femmes, garantie de l'emploi après congé maternité.
- Suppression des abattements d'âge pour les jeunes et 5<sup>ème</sup> semaine de congés payés.
- Abrogation des ordonnances frappant la Sécurité Sociale.
- Reconnaissance du droit syndical dans les entreprises.

Le mardi 21 mai, la CGT frappe un grand coup avec une manifestation regroupant des milliers de personnes et un meeting à Vierzon où je suis chargé de prendre la parole.

Le Berry Républicain en fait un compte rendu approximatif dans les termes suivants :

« **M. Renaudat s'est adressé aux grévistes** »

« Un très long cortège évalué à plus de 2 000 personnes quitta la place de la Résistance et gagna le centre ville. A la salle municipale c'est M. Maurice Renaudat, Secrétaire de l'Union Départementale des Syndicats CGT du Cher qui s'adressa aux travailleurs en grève ... Dans une allocution qui dura près de trois quarts d'heure, M. Renaudat définit tous les points portés à l'ordre du jour, après avoir adressé ses félicitations et ses remerciements aux travailleurs en lutte. Il s'attaqua violemment au pouvoir personnel et aux représentants du gouvernement, lesquels s'attaquent aux travailleurs par tous les moyens qui leur semblent bons, refusant toute discussion. M. Renaudat devait ensuite présenter la situation dans chaque branche de l'industrie vierzonnaise et examina le problème sous tous ses angles. Il demanda à chacun de rester vigilant, de ne pas manifester son mécontentement par la violence, mais au contraire par la correction. L'orateur –dont le discours fut interrompu par de nombreux applaudissements- souligna que la volonté des travailleurs forcerait le gouvernement Pompidou à démissionner, à laisser la place aux vrais représentants du monde ouvrier, aux élus des partis de gauche. C'est une ovation formidable qui emplit la magnifique salle municipale lorsque M. Renaudat déclara qu'il savait bien que les travailleurs vierzonnais lutteraient jusqu'à la victoire finale de la classe ouvrière pour un monde meilleur et pour la paix C'est sur les accents de l'Internationale que se termine le meeting ». (Le Berry Républicain du 22 mai 1968)

Nous ne contredirons pas le journaliste à propos de « la lutte jusqu'à la victoire finale de la classe ouvrière ». Je n'ai pas employé ces termes. Il y a longtemps que je n'ai plus d'illusion sur le GRAND SOIR et je n'encourage pas à l'attendre béatement. Mais l'essentiel c'est le compte rendu de la manifestation qui montre que la CGT est à l'initiative de l'action et que les autres syndicats n'ont pas intérêt à traîner les pieds, d'autant que les décisions de grève dans les entreprises sont décidées en accord avec les syndicats CFDT et FO qui y sont représentés.

Il ne faut pas laisser la radio et la télé comme seules sources d'information. Les imprimeurs du « Berry Républicain » veulent aussi rejoindre la grève. Certains proposent d'éditer chaque jour notre « Travailleur du Cher ». Parlant avec Pierre Jacquet, un ancien résistant, devenu rédacteur en chef et administrateur du « Berry Républicain », nous optons pour une solution qui ne posera pas de problème. Le « BR » continuera de paraître normalement en publiant chaque jour un communiqué de l'UD-CGT faisant le point de la situation. Parfois, à l'imprimerie, les typos décident de le présenter en caractère gras, sur deux colonnes, encadré, pour en souligner l'importance, ce qui suscite la jalousie des autres organisations syndicales dont les communiqués passent cependant normalement. Nous avons également demandé de ne pas insister sur les discours anti CGT des gauchistes. Ceux là ont la télé. Ça suffit. Avec la « Nouvelle République » les relations sont différentes. Ce journal, imprimé à Tours, continue de paraître pour les mêmes raisons que le « BR », mais la rédaction de Bourges et surtout son directeur qui tronquent nos communiqués, vont à la porte des entreprises pour faire « parler » des salariés, de préférence ceux qui expriment des idées qui jettent la confusion sur la grève. Cela ne peut durer. Nous demandons au secrétaire du syndicat du Livre CGT d'aller mettre les points sur les i au bureau de la NR : où la rédaction tient compte que la CGT existe à Bourges et publie nos communiqués, où nous téléphonons au syndicat CGT de la NR à Tours pour arrêter l'impression de l'édition du Cher. Ce jour là j'étais allé à La Guerche et dans le bassin de Beffes, lorsque je suis renté en fin d'après-midi, le directeur départemental de la NR (Cher) en personne, attendait devant la porte de mon bureau, au milieu de militants plutôt goguenards. Alors que je lui disais qu'à la publication, non tronquée, de nos communiqués nous suffisait, il voulu à tout prix faire un interview avec photo. Il s'était fait accompagner par un photographe ! Le lendemain, ma bobine s'étalait en trois endroits différents de la NR. Triste mentalité. Quinze jours plus tard, les grèves terminées, il ne me reconnaît pas alors que nous participions à l'inauguration de la foire exposition de Bourges.

Maurice RENAUDAT

A suivre le mois prochain .....

# CALENDRIER 2008 - FORMATION SYNDICALE UL-CGT BOURGES

STAGE	BUT	Public concerné	Dates		Intervenant(s) et/ou animateurs(s)
<b>Etude de la loi TEPA</b>			17/01	1 jour	A déterminer
Droit disciplinaire et Inaptitude physique			04/02	05/02	M. Charton
<b>NAO</b> (négociations annuelles obligatoires)	Il s'agit de permettre aux militants(es) à l'entreprise d'acquérir des éléments immédiatement mobilisables pour investir les négociations annuelles obligatoires selon la démarche syndicale CGT.	Les militants(es) d'entreprises qui ont à participer aux négociations, qu'ils soient élus(es) du personnel ou dirigeants(es) de leurs syndicats	25/02	29/02	A déterminer
<b>Niveau 1</b> (1 <sup>ère</sup> session)	Chaque syndiqué(e) ancien ou nouveau a besoin et a droit, à des connaissances lui permettant de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations de son organisation. Ce droit de savoir est un contrat que les autres membres du syndicat passent avec lui au moment de son adhésion. Il est inscrit dans la charte de la vie syndicale adoptée et validée à nos 47 <sup>e</sup> et 48 <sup>e</sup> congrès nationaux.	Tous nos syndiqués(es) quelque soit leur catégorie socioprofessionnelle	10/03	14/03	C. Fourcade + à déterminer
<b>Organisation et protocole des élections professionnelles</b>	Négocier un protocole d'accord pour la mise en place d'élections professionnelles.	Délégués syndicaux	21/04	22/04	M. Charton
<b>Rédiger un tract</b> (module niveau 1)	Il s'agit de donner aux syndiqués les premiers éléments pour favoriser dans les entreprises, la communication écrite pour la participation des salariés à la réflexion, et à l'action revendicative.	Tous nos syndiqués/es quelque soit leur catégorie socioprofessionnelle, qu'ils aient ou non une responsabilité au sein de l'organisation	19/05	20/05	A déterminer
<b>Défenseur syndical</b>			26/05	30/05	A déterminer
<b>Fiche de paie et garanties collectives</b> (module niveau 1)	Le développement de la campagne salariale confédérale en lien avec la période des négociations annuelles obligatoires, a mis en lumière la non transmission ou le besoin d'acquisition de savoirs et savoir-faire élémentaires par les militants(es) à l'entreprise. Nous avons donc besoin de militants/es équipés(es) pour débattre avec les syndiqués et les salariés, et agir ensemble pour poser partout les revendications d'augmentation des salaires, du SMIC à 1500€, de la reconnaissance des qualifications dans les classifications, des grilles de classification conventionnelles ou statutaires, de nouvelles garanties collectives professionnelles et interprof.	Les délégués syndicaux, les élus du personnel, les militants des syndicats d'entreprises privées ou du secteur public	16/06	17/06	A déterminer
<b>Elus Délégué du personnel</b>	Permettre à chaque participant(e) d'avoir les moyens d'exercer au mieux son mandat de délégué du personnel.	Les délégués du personnel	15/09	16/09	A déterminer
<b>Niveau 1</b> (2 <sup>e</sup> session)	<i>Voir 1ère session</i>	<i>Voir 1ère session</i>	13/10	17/10	A déterminer
<b>Elus et mandatés</b>			20/10	21/10	A déterminer
<b>Conseiller du salarié</b>	Préparer à l'exercice du mandat de conseiller du salarié. Il s'agit donc de créer les conditions pour que nos futurs et/ou nouveaux conseillers(ères) du salarié acquièrent immédiatement les connaissances et savoir-faire indispensables à leur activité.	Futurs et/ou nouveaux conseillers	A déterminer	A déterminer	A déterminer

**Le programme de la Formation Syndicale au niveau départemental, sera diffusé dans le bulletin de janvier 08**